



option nationale

**Proposition de plateforme
en vue du premier congrès**

Novembre 2011

PRÉAMBULE

Nous, Québécois, ne connaissons notre plein potentiel de développement que le jour où nous en contrôlerons tous les leviers, comme le font près de 200 pays dans le monde sans jamais regretter d’être maîtres chez eux.

Aux prises avec les mêmes questions que se posent les autres nations, le Québec doit définir lui-même ses orientations, avec ses propres forces et intérêts en tête. Qu’il s’agisse d’éducation et de santé, de langue et de culture, d’immigration, de justice, d’environnement et d’énergies renouvelables, de formation et d’emploi, d’innovation et de technologies de pointe, ou des relations avec les autres nations ou entre eux-mêmes, c’est aux Québécois de décider.

Il faut assumer pleinement le fait qu’aucune autre nation ne peut juger mieux que les Québécois de ce qui est bon pour le Québec. Il est futile de tenter d’améliorer les aptitudes d’un autre peuple à bien gérer notre destin.

L’idée de dessiner nous-mêmes notre avenir est bonne en toute circonstance, il ne peut donc pas y avoir de mauvais moment pour la mettre de l’avant. Un Québec pleinement souverain pourra mieux régler les problèmes auxquels il est confronté, quels qu’ils soient.

N’oublions jamais que tout ce que le Québec peut réaliser comme simple province d’un autre pays, un Québec souverain le pourra aussi. L’inverse n’est pas vrai, et la conclusion s’impose. Il est temps que nous nous assumions en tant que peuple et que nous prenions notre avenir en main.

1 Des gestes de reprise en main pour l'avenir du Québec

L'avenir du Québec passe par les Québécois eux-mêmes. Cela implique que nous puissions prendre nous-mêmes toutes les décisions importantes quant à notre développement collectif. Or, nous sommes actuellement soumis à un système fédéral dans lequel un gouvernement composé aux trois quarts d'élus non québécois nous impose ses lois, perçoit nos impôts et signe en notre nom les traités qui nous lient aux autres nations du monde. Cet état de fait contredit notre liberté de choisir selon nos intérêts. Le Québec devra se contenter d'être autre chose que lui-même tant que sa souveraineté ne sera pas totale sur son territoire.

En conséquence, dans un premier mandat, un gouvernement d'Option nationale :

- 1.1 Fera en sorte que **toutes les taxes, toutes les contributions et tous les impôts** payés sur le territoire québécois soient dorénavant perçus par le gouvernement du Québec. La redistribution éventuelle à d'autres instances sera assurée par le gouvernement du Québec, selon les responsabilités respectives reconnues par le gouvernement du Québec;
- 1.2 Fera en sorte que **toutes les lois** qui régissent les citoyens du Québec soient votées par l'Assemblée nationale du Québec. Cette dernière se réservera le droit d'amender toute loi existante qui concerne le Québec afin qu'elle corresponde mieux à la société québécoise, réaffirmant par le fait même la légitimité démocratique de notre seul parlement national. Une table de travail sera mise sur pied avec les nations autochtones du Québec afin de remplacer la *Loi sur les Indiens* fédérale par un cadre légal et coopératif qui correspondra mieux à leurs aspirations;
- 1.3 Fera en sorte que **tous les traités** qui lieront les Québécois aux autres nations du monde soient signés par le gouvernement du Québec. Le Québec respectera le principe de *présomption de succession* pour les traités existants et négociera directement tout nouveau traité qui l'engagera auprès d'autres pays;
- 1.4 Fera en sorte qu'une **Constitution du Québec** soit écrite avec la plus grande participation possible de la population du Québec, accompagnée d'experts en la matière, et qu'elle soit ultimement entérinée par le biais d'un référendum. Cette Constitution contiendra notamment une déclaration de souveraineté du Québec, de même que la reconnaissance de valeurs fondamentales telles que l'égalité homme-femme, la justice sociale, le bien-être des aînés, la protection de la langue française, la laïcité des institutions et le respect rigoureux des principes de développement durable.

2 Pour une économie du Québec qui enrichit les Québécois

Le Québec possède un potentiel mondialement enviable à plusieurs égards, incluant notre capital humain (notre population) et nos ressources naturelles (notre territoire). Il faut mettre fin aux politiques qui minent la capacité du Québec de se développer à son plein potentiel.

Le Québec doit aspirer à faire partie des nations les plus instruites et les mieux formées au monde. Compte tenu de nos atouts, cet objectif est parfaitement réalisable s'il s'appuie sur des politiques efficaces et concrètes. Il faudra pour y arriver se doter du meilleur système d'éducation qui soit en utilisant, entre autres, notre exceptionnel bassin de ressources naturelles comme moyen de financement. Il faut une vision économique cohérente qui optimisera l'utilisation de ressources naturelles qui sont non renouvelables, afin de se doter d'un système économique viable à long terme basé sur une ressource renouvelable : nos citoyens et leur matière grise.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

- 2.1 Fera en sorte que l'État québécois soit maître d'œuvre de tout développement de nos **ressources naturelles** par le biais d'une **nationalisation**, en collaborant avec le secteur privé pour l'exploration, l'extraction et la distribution. Pour chaque projet qu'il autorisera, c'est le gouvernement du Québec qui décidera de la répartition des revenus et de la structure de propriété – création d'une société d'État, possibilité d'un régime épargne-actions (REA), part des firmes privées, etc. En toute circonstance, la majorité des profits dégagés par l'exploitation de nos ressources naturelles reviendra dorénavant à la population du Québec. Cette politique s'appliquera particulièrement aux secteurs minier, forestier et des hydrocarbures;
- 2.2 Imposera, dans le cas des hydrocarbures, un **moratoire** complet au secteur des **gaz et pétrole de schiste** (shale) jusqu'à ce que des études indépendantes aient pu prouver que leur exploitation respecte les principes de développement durable, soient les aspects social, environnemental et économique;
- 2.3 Mettra en place une **charte du bois** afin de favoriser l'utilisation de ce matériau noble dans les secteurs de la construction, de la production d'énergie et des nanotechnologies;
- 2.4 Déclarera l'**eau et les terres agricoles patrimoine national**. Leur exploitation et leur préservation devront refléter cette importance, notamment sur le plan des redevances et du soutien au secteur agroalimentaire. Cela inclura dans ce dernier cas un plan de souveraineté alimentaire, une meilleure identification des produits locaux, un fonds de pension pour les travailleurs du secteur et une aide à l'attraction de la relève;

- 2.5 Élaborera une stratégie d'**indépendance énergétique** et produira une évaluation exhaustive du potentiel de chaque filière au Québec (hydroélectricité, éolien, solaire, biomasse, hydrogène, géothermie, hydrocarbures). Dans le cas du secteur éolien, son développement éventuel sera nationalisé, prenant exemple sur Hydro-Québec dans le secteur hydroélectrique. L'énergie nucléaire ne fera pas partie de la stratégie énergétique nationale et l'unique centrale nucléaire du Québec sera déclassée. Les milliards ainsi épargnés seront réinvestis dans la recherche et le développement d'alternatives plus vertes et renouvelables;
- 2.6 Financera massivement la recherche en **électrification des transports collectifs et individuels** et lancera prioritairement une étude de faisabilité d'un projet de **monorail électrique suspendu** reliant les principaux centres urbains du Québec. Les objectifs visés incluent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un aménagement équilibré du territoire ainsi que le développement du tourisme, première industrie mondiale;
- 2.7 Misera sur notre avantage énergétique global afin que la **transformation locale** de nos ressources naturelles soit préférée à l'exportation de notre énergie et de nos matières premières brutes, faisant en sorte que davantage de valeur ajoutée, de savoir-faire et d'emplois soient créés au sein de notre économie;
- 2.8 Créera la **Banque du Québec** par le regroupement d'Investissement Québec, des CLD, des SADC et autres organismes québécois ou fédéraux de développement économique. La Banque du Québec deviendra le point de contact gouvernemental unique pour les entrepreneurs québécois et sera présente dans toutes les régions du Québec;
- 2.9 Considérera le secteur de l'**économie sociale** au même titre que l'économie de marché traditionnelle dans les programmes d'aide offerts par la Banque du Québec;
- 2.10 Révisera le mandat de la **Caisse de dépôt et placement** en le ramenant plus près de l'esprit fondateur de l'institution. La poursuite du rendement sera donc relativisée afin d'éviter que les pertes de 2008 ne se reproduisent, et le soutien à l'économie du Québec sera renforcé;
- 2.11 Procédera à une **réforme de la fiscalité**. Cette réforme aura comme objectif de faire augmenter les investissements des firmes locales en équipements, en technologie et en R&D, d'attirer davantage d'investissements directs étrangers, de favoriser la création et le transfert d'entreprises, notamment dans le secteur agricole, et de renforcer le développement durable par le biais de l'**éco-fiscalité**. La lutte à l'évasion fiscale sera accentuée par la responsabilisation des citoyens qui encouragent le travail au noir et par des mesures restreignant l'utilisation de paradis fiscaux. La révision des paliers d'imposition, la taxation de certains biens de luxe et l'impôt successoral progressif seront étudiés;

- 2.12 Fera en sorte que l'**Internet haute-vitesse** soit systématiquement implanté sur tout le territoire du Québec par le biais d'appels d'offres intégrés, reconnaissant le fait que cette technologie est aujourd'hui un outil de communication et de développement incontournable;
- 2.13 Assurera la **décentralisation vers les régions** en remettant le développement aux mains des gens qui vivent dans ces régions et qui connaissent mieux que quiconque leur milieu de vie respectif. Sur une base régionale, les agences de la santé, les commissions scolaires et les conférences régionales des élus seront regroupées et restructurées sous une même entité, les **Conseils régionaux**, qui géreront le budget global résultant. En respect de certaines lignes directrices gouvernementales et de priorités nationales, il reviendra aux Conseils régionaux de définir, coordonner et soutenir les différents services requis sur leur territoire dans la perspective d'une plus grande cohérence et d'une meilleure efficacité des actions en matière de santé, d'éducation et de développement. Les principaux dirigeants des Conseils régionaux seront élus au suffrage universel;
- 2.14 Instaurera un **fonds d'indemnisation** universel de l'AMF pour venir en aide aux victimes de crimes économiques. Ce fonds sera financé par l'industrie financière et par les épargnants. Ne prélevant que quelques points centésimaux, il n'aura pas d'impact individuel sur les épargnants, tout en étant globalement suffisant pour indemniser les victimes de fraude;
- 2.15 S'assurera que les **fonds de pension de travailleurs** aient priorité en cas de liquidation des actifs d'une entreprise;
- 2.16 Fera de **Gatineau** un pôle majeur de l'**administration publique**, avec Québec et Montréal;
- 2.17 Favorisera l'établissement de **sièges d'organisations internationales** à Montréal et Québec.

3 Pour le meilleur système d'éducation et de formation

L'éducation au sens large – études académiques, formation professionnelle, perfectionnement – représente la clef de l'épanouissement de notre peuple et des individus qui le composent, par le développement des connaissances et des talents, le partage du savoir et l'évolution de la mémoire collective. L'éducation est aussi la clef de la prospérité et du bien-être à long terme et demeure le meilleur investissement qu'une société puisse faire en elle-même en ouvrant la porte, entre autres, à de meilleures conditions de vie et à la nécessaire innovation qui permet aux économies de se démarquer. Fort de sa créativité reconnue internationalement, le Québec a tout ce qu'il faut pour faire partie des nations les plus instruites et les mieux formées si nos politiques publiques sont cohérentes avec cet objectif.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

- 3.1 Instaurera la **gratuité scolaire** de la maternelle au doctorat. Dans le cas des études collégiales et universitaires, des balises seront mises en place afin de s'assurer que ceux qui bénéficient de la gratuité scolaire contribueront ensuite à la société qui leur a permis d'acquérir leur formation et leurs compétences. Sous certaines conditions, les étudiants étrangers qui demeureront au Québec par la suite pourront bénéficier rétroactivement de ce système;
- 3.2 Fera de la **réussite scolaire** une priorité nationale. Les jeunes Québécois qui complètent leurs études figurent systématiquement en tête des classements comparatifs mondiaux. Le défi demeure de faire en sorte que plus d'étudiants réussissent leur parcours scolaire sans heurts. Les activités parascolaires, les sports et la culture seront mis à contribution afin d'alimenter l'intérêt des étudiants pour leurs études et créer un sentiment d'appartenance et de fierté. Les budgets dédiés à l'orientation de carrière et à l'information sur les perspectives de travail seront augmentés;
- 3.3 Étudiera la mise en place d'un système de **stages et de placement** (régime coop) pour les programmes techniques collégiaux (DEC) et d'études professionnelles (DEP), incluant une aide gouvernementale additionnelle pour les communautés en difficulté économique;
- 3.4 Reverra graduellement le **financement des réseaux d'éducation** francophone et anglophone afin qu'il corresponde davantage au poids démographique respectif de chaque groupe. Le financement des établissements privés sera également revu afin de renforcer le principe d'un réseau d'éducation universel, public et laïc au Québec;
- 3.5 Rehaussera de 16 à 18 ans – ou obtention d'un premier diplôme professionnel – l'âge de l'**instruction obligatoire**. La Charte de la langue française couvrira l'éducation jusqu'à 18 ans, incluant donc généralement l'entrée au sein du réseau collégial;

- 3.6 Renforcera l'enseignement de l'**histoire nationale et politique du Québec** au niveau secondaire et instaurera un cours obligatoire d'histoire au collégial;
- 3.7 Encouragera l'apprentissage d'une **deuxième langue internationale** au secondaire en dégageant les budgets conséquents;
- 3.8 Préparera davantage les étudiants du secondaire à la **vie sociale et économique** par une meilleure introduction au fonctionnement du système de justice, des organismes de l'État et du monde politique, des institutions économiques – incluant les coopératives et mutuelles – et par une initiation à toutes les formes d'entrepreneuriat et d'engagement à la vie en société;
- 3.9 Mettra en place un système de **formation et de perfectionnement** pour tout travailleur qui perdra son emploi. Une perte d'emploi ne sera plus synonyme de chômage, mais bien de formation, de perfectionnement ou de réorientation professionnelle. Afin de pouvoir faire un juste appariement entre les programmes de formation professionnelle et les moyens de les soutenir, le Québec aura repris le **contrôle de la caisse d'assurance-emploi** (article 1.1);
- 3.10 Créera un **ordre professionnel des enseignants** afin de garantir la qualité de l'enseignement au Québec;
- 3.11 Instaurera, de la maternelle au cinquième secondaire, une période quotidienne d'**éducation physique et à la santé**, incluant l'apprentissage de saines habitudes alimentaires. Les installations sportives des écoles seront accessibles à la population les soirs et les fins de semaines pour en faire des foyers sociaux dans chaque communauté;
- 3.12 Augmentera les budgets alloués à l'**alphabétisation**;
- 3.13 **Allégera les structures administratives** scolaires en créant des Conseils régionaux qui regrouperont et restructureront les **commissions scolaires**, les agences de la santé et les conférences régionales des élus (article 2.13).

4 Pour une nation en santé

Les bienfaits d'une population en santé sont évidents. À la qualité de vie individuelle s'ajoutent des économies pour la société qui se chiffrent en milliards de dollars. L'évolution démographique prévue et le rehaussement de l'espérance de vie rendent encore plus important et utile que l'on fasse tous les efforts requis afin de convaincre les Québécois d'être responsables, individuellement et collectivement, de leur santé. La promotion de saines habitudes de vie demeure le meilleur moyen d'y arriver alors que chaque dollar investi en prévention rapporte dix fois plus en dépenses curatives évitées. Les mesures visées par l'éducation physique et à la santé (article 3.11) vont en ce sens.

Il faudra également recentrer le système de santé sur les besoins du citoyen et savoir faire face aux lobbys médicaux et pharmaceutiques. Il appartient au gouvernement, non pas aux groupes d'intérêts privés, de décider de ce qui est bon pour la collectivité.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

- 4.1 Réaffirmera le **caractère public et universel du système de santé** québécois. La participation du secteur privé sera limitée;
- 4.2 **Reverra le contingentement** des divers programmes d'études dans le domaine de la santé et accélérera la reconnaissance et le perfectionnement des **professionnels de la santé issus de l'immigration** afin d'accroître le personnel fonctionnel dans le réseau;
- 4.3 Fera en sorte que chaque québécois ait **accès à un médecin de famille**, entre autres, par l'accélération de l'**informatisation du réseau de la santé**;
- 4.4 Fera de la **prévention** et de l'**action sur les déterminants de santé** une priorité nationale en y associant les écoles, les municipalités, les employeurs et les autres acteurs concernés;
- 4.5 **Élargira le rôle des infirmières** en leur donnant davantage de responsabilités en matière de soins de première ligne et en formant d'avantage de super-infirmières aux pouvoirs élargis;
- 4.6 **Élargira le rôle des pharmaciens** en matière d'émission et de renouvellement d'ordonnances. Les pharmaciens auront également plus de pouvoir dans le choix des médicaments à prescrire selon les symptômes identifiés par le médecin. L'accès des lobbys pharmaceutiques aux médecins sera revu;

- 4.7 Créera **Pharma-Québec**, société d'État responsable de la gestion des produits pharmaceutiques dans le réseau québécois de la santé, dans le but de freiner la hausse du coût des médicaments au Québec. Pharma-Québec pourra également produire ses propres médicaments génériques;
- 4.8 Favorisera la **rémunération des médecins par salaire** plutôt qu'à l'acte médical, lorsque le contexte s'y prêtera. Cette rémunération sera modulable selon les expertises et les conditions de travail;
- 4.9 Ouvrira des **antennes régionales de formation en médecine générale**, à l'exemple de l'UQTR, en utilisant les campus de l'Université du Québec à Rimouski, Rouyn, Gatineau et Saguenay. Cette mesure permettra aux gens des régions d'être formés chez eux et d'y pratiquer ensuite la médecine familiale;
- 4.10 **Allégera les structures administratives** en créant des Conseils régionaux qui regrouperont et restructureront les **agences de la santé**, les commissions scolaires et les conférences régionales des élus (article 2.13).

5 Pour une langue et une culture nationales

L'identité nationale du Québec passe par la reconnaissance et l'affirmation de notre culture et de notre langue. En assurer la protection doit être un choix de société et une question de fierté. C'est tous les jours, dans tout ce que l'on fait, que l'on exprime notre culture.

Nos talents font l'envie du monde entier en matière de théâtre, de cirque, de multimédia, de cinéma, de musique ou de danse, il faut donc savoir reconnaître et promouvoir cette créativité unique. Nous devons également faire perdurer ce qui définit le Québec comme peuple francophone – et de ce fait, singulier en Amérique – en renforçant l'usage de la langue française dans toutes les sphères d'activité.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

- 5.1 Réaffirmera le **français comme seule langue officielle et commune du Québec**;
- 5.2 Fera de la connaissance fonctionnelle du français un **critère obligatoire pour immigrer au Québec**, à l'exception des dossiers humanitaires, d'asile ou de compétences professionnelles exceptionnelles à combler. L'apprentissage du français après l'arrivée devra alors être entrepris;
- 5.3 **Interdira toute forme d'écoles passerelles**;
- 5.4 Favorisera l'**intégration de l'immigration en région** par le soutien d'organismes régionaux en s'inspirant, entre autres, de ce qui se fait dans la région du Lac-St-Jean;
- 5.5 Instaurera une **épreuve annuelle de français** obligatoire dans les établissements collégiaux, incluant les établissements anglophones;
- 5.6 Étendra graduellement l'application de la Charte de la langue française à **toutes les entreprises** sises au Québec, à moins d'exception justifiable;
- 5.7 Dégagera les budgets nécessaires afin de conserver les **langues et cultures autochtones** vivantes au Québec. L'histoire et la culture du Québec sont indissociables de celles des nations autochtones;
- 5.8 Mettra en place des incitatifs fiscaux visant à **développer l'offre culturelle québécoise** par l'acquisition d'œuvres, l'aide à la production et à la diffusion d'événements et l'aide à l'exportation de produits culturels québécois;

- 5.9 Débloquera des budgets additionnels afin d'initier davantage les élèves du primaire et du secondaire à la scène culturelle québécoise (visites annuelles de musées, fréquentation et création de spectacles);
- 5.10 Assurera la pérennité des institutions culturelles québécoises, notamment muséales, en consolidant leur financement public.

6 Pour des institutions et un État modernes et fiables

La perte de confiance envers l'État et ses institutions doit être impérativement corrigée. Il en va des fondements mêmes de notre démocratie. La population doit se sentir bien représentée par ses élus et doit pouvoir compter sur un système qui minimise la partisanerie et place l'intérêt national au centre de l'action gouvernementale. La présence de groupes d'intérêts particuliers auprès du gouvernement doit aussi être strictement encadrée afin de ne pas ouvrir la porte à d'autres motivations que celle de bien gérer le domaine public.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

- 6.1 Mettra sur pied une **commission d'enquête publique** qui couvrira l'octroi de contrats et de subventions dans le secteur public, les pratiques dans le milieu de la construction, de même que le financement des partis politiques. Cette commission devra respecter intégralement la *Loi sur les commissions d'enquête* du Québec;
- 6.2 Revera le **mode de scrutin** afin d'y insérer une composante de proportionnalité;
- 6.3 Instaurera le **financement public des partis politiques**;
- 6.4 Instaurera des **élections à date fixe**;
- 6.5 Restreindra l'**accès des lobbys** aux instances gouvernementales;
- 6.6 Fera entériner davantage de **nominations importantes par l'Assemblée nationale**, par exemple, les présidents de la Caisse de dépôt et placement, d'Hydro-Québec et de la future Banque du Québec;
- 6.7 Mettra sur pied une commission indépendante qui se penchera sur la **concentration des médias** au Québec et émettra des recommandations au gouvernement;
- 6.8 Abolira le poste de **Lieutenant-gouverneur** du Québec;
- 6.9 Fera en sorte que la population puisse imposer à une commission parlementaire de recevoir un **mandat d'initiative populaire** si celui-ci recueille l'appui de 5 % des électeurs inscrits;
- 6.10 Améliorera l'**accessibilité du système de justice** en rehaussant les seuils d'admissibilité à l'aide juridique et en augmentant le plafond monétaire de la cour des petites créances.